

Communication au Conseil de la Communauté urbaine de Strasbourg du vendredi 28 novembre 2014

Rapport d'activité 2013 du comité d'éthique vidéoprotection.

Le comité d'éthique de la vidéoprotection est né de la volonté des élus d'améliorer le fonctionnement et la transparence du dispositif de vidéoprotection sur le territoire communautaire. Il a été mis en place par la délibération du 25 avril 2003, complétée par une délibération du 26 septembre 2008 qui a notamment renforcé ses missions, en particulier en lui soumettant les propositions d'extension ponctuelles du dispositif de vidéoprotection pour avis préalable.

En 2013, Mme CUTAJAR a été désignée comme Présidente du comité d'éthique de la vidéoprotection. Une nouvelle désignation est en cours.

Le comité d'éthique s'est réuni à deux reprises : le 22 mai et le 27 novembre 2013. Il a été sollicité sur de nouveaux projets ou sur des demandes complémentaires émanant des communes de la CUS.

Il a rendu les avis suivants, qui ont été transmis au Président de la CUS, après audition des représentants des demandeurs :

- Avis favorable à la demande de la Ville d'Ostwald d'implanter une nouvelle caméra rue des Frères.

La caméra a été installée au 2^{ème} semestre 2013.

- Avis favorable à la demande de la Ville d'Holtzheim d'implanter deux caméras rue du Stade.

Le comité d'éthique a proposé que ce dispositif demeure temporaire. À ce titre, un système nomade spécifique permettant de répondre favorablement à cette préconisation a été prévu au futur marché de travaux de la vidéoprotection, dont l'attribution est programmée au 2^{ème} semestre 2014.

- Avis favorable à l'implantation de deux caméras sur la commune de Lampertheim rue du Stade.

Installation programmée au 2^{ème} semestre 2014.

- Avis favorable à la demande de la Ville de Bischheim d'implanter une nouvelle caméra rue de Reichstett.

Installation programmée au 2^{ème} semestre 2014.

- Avis favorable à la demande de la Ville de Strasbourg, d'installer cinq nouvelles caméras en Zone de Sécurité Prioritaire du Neuhof : rue de Châteauroux, rue de Périgueux, rue de Figeac, rue de Bergerac et rue Schach. Ces cinq caméras ont bénéficié d'un financement de l'État (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), à hauteur de 40 % du montant de l'installation.

Les 5 caméras ont été installées entre le 2^{ème} semestre 2013 et le 2^{ème} semestre 2014.

- Avis favorable à la demande de la Ville de Strasbourg, d'installer une caméra rue de Flandre, dans le cadre de la relocalisation de la Maison de la Justice et du Droit.

La caméra a été installée au 2^{ème} semestre 2013.

- Avis favorable à la demande de la Ville de Strasbourg, d'installer une caméra place des Colombes.

La caméra a été installée au 1^{er} semestre 2014.

- Avis favorable à la demande de la Ville de Strasbourg de déplacer une caméra au niveau de la rue Lavoisier à Cronembourg, sur le parcours du Bus à Haut Niveau de Service.

La caméra a été déplacée au 1^{er} semestre 2014.

- Avis favorable à la demande de la Ville de Strasbourg, d'installer une caméra rue Rothmuller, aux abords de la Maison d'arrêt dans le quartier de l'Elsau.

La caméra a été installée au 1^{er} semestre 2014.

- Avis favorable à la demande de la Ville de Strasbourg, de réinstaller une caméra place du Château.

La caméra a été réinstallée au 1^{er} semestre 2014.

Le comité d'éthique n'a pas émis d'avis au sujet de la demande de la commune de Reichstett d'implanter deux nouvelles caméras et a émis le souhait de rencontrer le Maire de la commune ou son représentant, pour cette demande d'implantation complémentaire, lors de la prochaine réunion du comité d'éthique.

Il a été saisi d'une demande de particulier sur son fonctionnement.

Enfin, il a été informé du souhait de la Communauté urbaine de Strasbourg de faire évoluer son système de vidéoprotection, à savoir le passage d'une technologie analogique à une technologie numérique, validé lors de la présentation du rapport d'activité 2012 en conseil de CUS du 12 juillet 2013.

**Communiqué le 28 novembre 2014
par le Conseil de la Communauté
urbaine de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 1 décembre 2014**